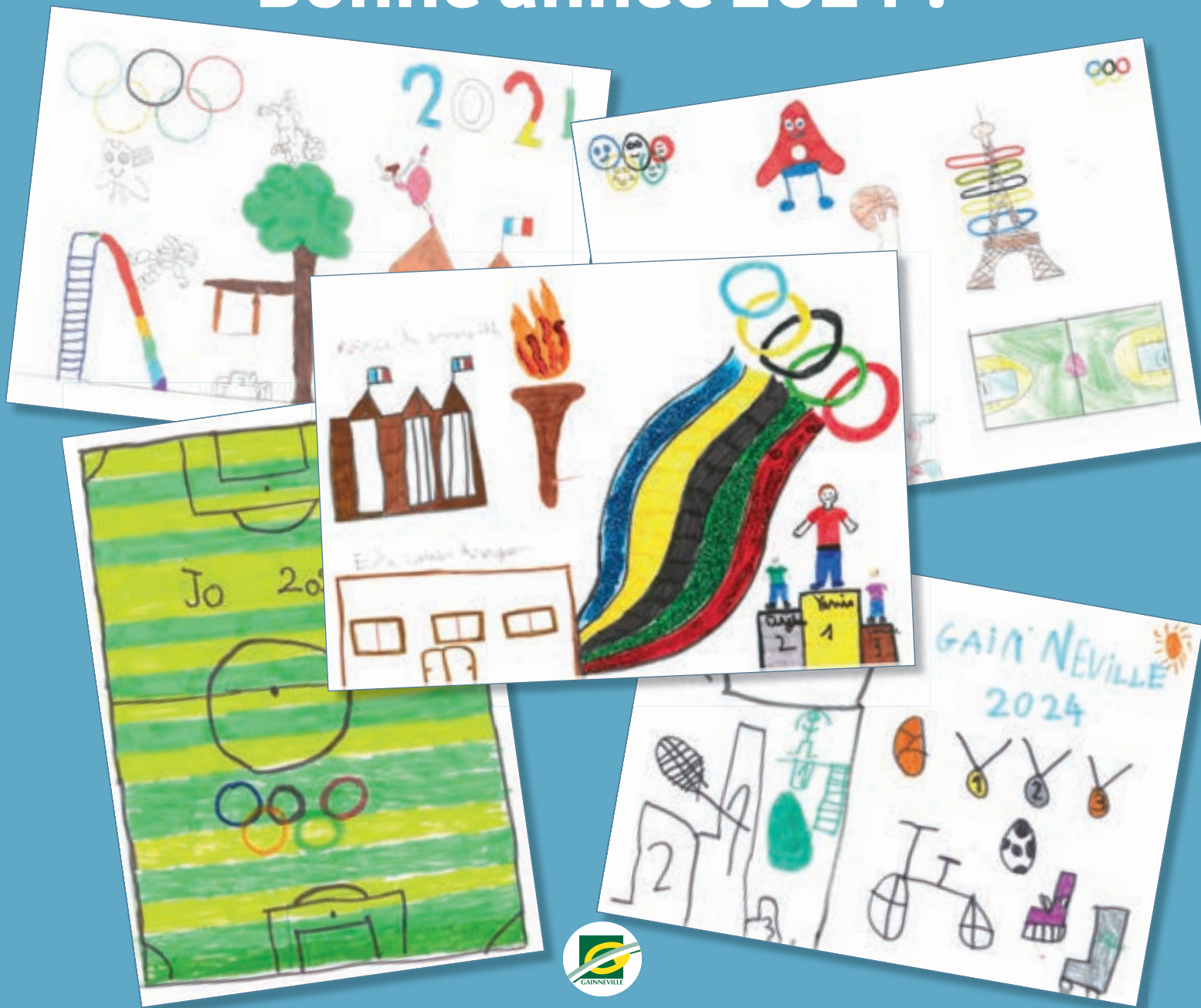


GAINNEVILLE Le maG

Journal municipal n° 97 • Janvier 2024

Bonne année 2024 !



sommaire

4-5 • les brèves



6-7 • dossier



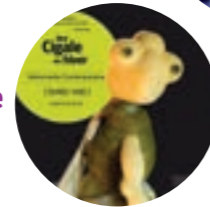
6-10 • cadre de vie



11 • jeunesse



12 • culture



13-14 • vie locale



15 • tribunes libres / état civil

16 • agenda

Mairie de Gainneville
Place du 8 mai 1945
76700 Gainneville
Tél. : 02 32 79 59 59
www.gainneville.fr

les supports numériques officiels de la commune

Afin de faire circuler au mieux l'information numérique, la commune de Gainneville dispose de quatre supports numériques officiels

Un site internet
gainneville.fr



Une page Facebook
Commune de
Gainneville



Merci aux
982 abonnés.

Un site dédié à la bibliothèque
bibliogainneville.fr



À partir duquel il est possible de réserver
des livres et de vous tenir informés des
activités.

Un compte Panneau Pocket

Il suffit de télécharger
gratuitement
l'application sur votre
Smartphone et de
choisir Gainneville
comme favori. Ce
système Panneau
Pocket ne récolte pas
les données person-
nelles.



Gainneville, Le maG
Janvier 2024

Directeur de la publication :
Martial Galopin

Rédaction et mise en page :
Anne Biais

Photos :
Benoît Langlois, G.I.G.A.S,
Lætitia Dupoirier

Impression :
Petite Presse -
Parc de l'Estuaire
7, avenue du Cantipou
76700 Harfleur

Tirage : 1 400 exemplaires

Chères Gainnevillaises, Chers Gainnevillais,

En préambule, je tiens, en mon nom et au nom de mes collègues élus, à vous souhaiter, ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères, une belle et heureuse année 2024, faite d'épanouissements familiaux, personnels ou professionnels.

Au moment de rédiger ces lignes, le constat n'était guère réjouissant : des conflits armés internationaux, des catastrophes climatiques qui se succèdent, un climat politique national passablement morose, un délitement démocratique...

Néanmoins, il y a malgré tout, des raisons de se réjouir car 2023 a vu de beaux projets se réaliser, parmi eux :

- L'implantation d'une aire de jeux pour enfants permettant de répondre à une demande importante de la population.
- L'institution d'une aide financière au permis de conduire, sans condition de ressources, à destination des 15 à 25 ans, en échange de quelques heures de bénévolat. Cela permet d'aider les jeunes ET les associations. Un véritable succès.
- La création d'un service jeunesse, avec un agent dédié, et la mise en œuvre d'animations jeunesse et de sorties de qualité, pendant les vacances scolaires, offertes par la commune.
- La réalisation d'un préau en bois, de qualité, à l'école maternelle.
- L'installation de mobiliers urbains.
- Le remplacement des véhicules thermiques, anciens, par des véhicules électriques et l'installation d'une borne de recharge électrique

Nous parvenons, malgré les contraintes, à appliquer notre programme, grâce à l'implication des élus, des agents, et de nos partenaires. Je vous propose d'aborder l'année 2024 avec optimisme. En effet, notre Commune se porte bien, devient plus dynamique et plus attractive.

Parmi les projets 2024, je peux citer :

- Le projet d'extension-réaménagement de la bibliothèque municipale, pour un meilleur service à la population, et accompagner son développement.
- La poursuite des réflexions et études concernant la végétalisation de la cour de l'école maternelle.
- La mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants.
- Pour nos adolescents (11-17 ans), la création de courts séjours avec nuitées.
- Le chantier participatif du Parc Vallès.

Avant de conclure, je voudrais remercier particulièrement les élus du groupe majoritaire, qui œuvrent quotidiennement à mes côtés pour faire évoluer Gainneville, pour l'écoute constante dont ils font preuve et pour leur investissement. Mesdames et Messieurs, mes chers Concitoyens, à nouveau, je vous présente au nom de la Municipalité nos meilleurs vœux de Bonheur, Santé et Prospérité pour cette année 2024.

Martial Galopin
Maire de Gainneville



Élections Européennes

Les élections Européennes auront lieu le 9 juin 2024. Si vous venez d'emménager à Gainneville, il faudra vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le vendredi 3 mai.

Ce délai est reporté au 10^e jour avant le 1^{er} tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré).

Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes. Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune. Les ressortissants communautaires qui ont le droit de voter dans leur État d'origine peuvent aussi voter aux élections européennes. Ils doivent résider dans la commune où ils souhaitent voter et être inscrits sur les listes électorales complémentaires de cette commune.

Recensement citoyen

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire. Les jeunes nés en 2008 pourront donc se faire recenser cette année, une fois leurs bougies soufflées. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.



80 ans du GAC et de la Libération de Gainneville : recherche de documents

Cette année 2024 promet d'être riche en événements ! En effet, le Club de football, le GAC, fêtera les 80 ans de sa création le 7 juillet et la commune fêtera également le 80^e anniversaire de la Libération de la commune en septembre.

Ces anniversaires donneront lieu à des festivités que nous aurons l'occasion de développer dans un prochain maG. Parmi elles, deux expositions distinctes pour lesquelles nous faisons appel à tous les Gainnevillais. Nous sommes à la recherche de photos, lettres, affiches, vêtements, tout document audio, témoignages, souvenirs écrits ou non, afin de retracer ces deux moments forts de la commune.

Vos documents seront scannés afin de ne pas les abîmer et vous seront redonnés immédiatement. N'hésitez pas à nous les envoyer directement à contact@gainneville.fr ou à les déposer à l'accueil de la mairie dans une enveloppe mentionnant vos coordonnées. N'hésitez pas à partager cet appel auprès de vos familles ou amis qui auraient quitté la commune.



Hommage à Igor Lopatinski

Décédé le 20 octobre dernier, à l'âge de 91 ans, Igor Lopatinsky, Gainnevillais de cœur, engagé à seulement 7 ans dans la Résistance, avait été décoré le 15 juin 2020 à la Mairie de Gainneville par Alexei Mechkov, ambassadeur de Russie en France, de la médaille du jubilé « 75 ans de la Victoire de la Grande Guerre Patriotique de 1941-1945 ». Le diplomate avait salué son honneur et son héroïsme. À cette occasion, Le maG avait rencontré Igor Lopatinsky, un homme profondément pacifiste. C'est d'ailleurs le message qu'il avait souhaité offrir aux jeunes, nous avons pensé qu'il était juste de le republier. « Il ne faut pas réfléchir à l'Occupation mais plutôt à la Résistance. Et surtout, je conseille à la jeunesse de préserver la Paix. Cela évite bien des drames et des douleurs. »



La marche nordique au service de votre santé

Depuis le mois de novembre, la commune propose gracieusement des cours de marche nordique, tous les mercredis de 9h30 à 11h30 (en dehors des vacances scolaires), départ devant la bibliothèque.

La marche nordique se pratique à tout âge et est adaptable à toutes les conditions physiques. Elle est efficace grâce à l'apport de bâtons qui offrent un soutien et permettent de moins solliciter les articulations des hanches et des genoux. La technique favorise une bonne posture (alignement de la colonne vertébrale), ce qui donne la confiance et l'endurance nécessaires pour relever des défis que vous n'auriez jamais cru possibles. La marche nordique aide également à la perte de poids, elle permet de brûler jusqu'à 45% d'énergie de plus qu'en marchant normalement, car 90% des muscles du corps humain sont sollicités. Elle est également bénéfique pour diminuer les risques d'AVC, réguler le système lymphatique et améliorer les capacités respiratoires. N'attendez pas pour vous y mettre !

Plus de renseignements auprès de Loïc Laporte au 06 47 89 47 91



Concours pour la carte de vœux du Maire

Depuis 2 ans les élus invitent les enfants du CP au CM2 à illustrer la carte de vœux du Maire et du Conseil Municipal. L'idée est de les amener à réfléchir, tout en s'amusant, à un thème donné, toujours lié à une représentation de la commune.

Cette année, c'était « imagine les JO 2024 à Gainneville ». C'est avec plaisir que les élus les ont reçus autour d'un jus de fruit pour les remercier et les récompenser. Chaque enfant est reparti avec une belle boîte de chocolats et les deux gagnants, un dans la catégorie petit, Louise Crémieux en CE2 cette année et Yanis Kacimi en CM2 pour les grands, ont eu en plus une carte cadeaux d'une valeur de 30 euros

Un Noël magique à la bibliothèque

Pendant trois semaines, la bibliothèque a proposé des activités permettant aux jeunes lecteurs et leurs parents de patienter en attendant les fêtes de fin d'année. Avec notamment, la venue de la Mère Noël, sous les traits de la conteuse, Émilie, de la Compagnie « Touches d'Histoires » qui a partagé ses secrets sur le thème de Noël. Pourquoi fait-on un sapin à Noël ? D'où vient le Père Noël ? Pourquoi mettre une chaussette sur la cheminée ? Un bon moment qui fut partagé en famille.



« Oups le Clown » offert au groupe scolaire Louis-Aragon

Tous les élèves et les enseignants des deux écoles étaient conviés par la municipalité à un spectacle de Noël, le 22 décembre dernier, au Grenier à Sel.

La Compagnie Ouf a développé tous ses talents de marionnettiste, de ventriloque, de conteur et d'acteur pour faire rire et rêver le public. Ouf, une petite marionnette sympathique, qui, malgré toutes les difficultés qu'elle rencontre, réussit à réaliser son rêve : devenir chanteur. C'est aussi un voyage dans l'espace, les saynètes nous entraînant d'un atelier à une rue, d'une rue à une prison, d'une prison à un cabaret. L'ensemble du spectacle, tant au niveau des personnages, burlesques et outranciers, que des décors, s'inspire de l'univers de la bande dessinée et du cartoon. La ventriloquie tient ici une place prépondérante, mettant en scène les marionnettes de manière à donner l'illusion qu'elles sont réellement incarnées. Au travers d'une écriture originale, cette compagnie a réussi à transmettre des valeurs de solidarité que les enfants ont bien compris.

Un franc succès pour le Festival Ad Hoc à Gainneville

Du 7 au 9 décembre, Le Langage des oiseaux du collectif Maw Maw a enchanté les enfants. Les 4 séances des scolaires étaient complètes ainsi que la séance familiale du samedi. La commune est très satisfaite de ce partenariat avec le Volcan et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et elle les remercie de faire bénéficier Gainneville de spectacles d'une telle qualité.





Un projet de parc photovoltaïque valorise l'ancien centre technique du HAC

La commune de Gainneville, accompagnée de la SEM ASER (SEM Axe Seine Énergies Renouvelables) et d'ÉPI (Énergie Partagée Investissement), propose de développer un projet de centrale photovoltaïque sur l'ancien centre d'entraînement du HAC, en concertation avec la commune de Saint Laurent de Brèvedent.

Pour en savoir plus sur le projet et sur ses acteurs, nous vous donnons rendez-vous à l'une des permanences organisées aux dates suivantes :

- **Lundi 5 février, de 18h à 20h à la mairie de Gainneville,**
- **Mercredi 7 février de 14h à 16h au centre technique du HAC, le « Paquebot »**
- **Vendredi 9 février de 16h à 18h à la mairie de Saint Laurent de Brèvedent**

Cette étape de concertation est essentielle pour le bon déroulement du projet. Vous êtes donc conviés à venir à la rencontre des porteurs de projet pour poser vos questions.



Zone étudiée pour l'implantation d'une centrale PV

Un projet où les enjeux écologiques et environnementaux sont pris en compte dès le début.

Conformément au code de l'environnement, le développement d'un projet photovoltaïque comme celui envisagé nécessite d'analyser l'impact du projet sur les habitants (changement d'usage des terrains, intégration paysagère des panneaux photovoltaïques), ainsi que sur la faune et la flore présentes, pendant un cycle biologique d'un an. Lancée en novembre 2023 et réalisée par un cabinet indépendant, l'étude dresse un état initial du site, évalue les enjeux du projet liés à l'environnement, les contraintes réglementaires, techniques et d'usage. Elle viendra ainsi compléter la faisabilité technique du projet et définir l'implantation la plus adaptée au site.

Une concertation locale en 3 grandes étapes



1 - Présentation du projet avec les élus et les services à l'automne 2023



2 - Permanences destinées aux échanges avec les habitants



3 - Présentation publique du projet à l'été 2024



La commune de Gainneville étudie la possibilité d'accueillir un parc photovoltaïque sur l'ancien centre technique du HAC, conjointement à un projet de réimplantation des équipements sportifs sur la commune. La centrale photovoltaïque contribuera à la transition énergétique de notre commune, ainsi qu'à celle de Saint Laurent de Brèvedent, tout en réduisant notre dépendance énergétique.

« L'installation d'un parc photovoltaïque permettrait de produire une électricité locale et décarbonée, avec l'objectif de faire baisser la facture d'électricité de la commune, et ce durablement. À travers ce projet, la commune envisage de créer une filière de production des énergies renouvelables sur son territoire, au bénéfice de l'emploi et de la formation des jeunes à ces nouveaux métiers. Comme vous le savez, ce secteur manque cruellement de ressources disponibles.

Enfin, nous nous réjouissons du premier accueil favorable des élus de Saint Laurent de Brèvedent. Il nous faut maintenant avancer. La concertation locale menée par l'équipe projet doit permettre de nous inscrire dans une démarche progressive, collective, respectueuse et responsable. »

Martial Galopin, Maire de Gainneville

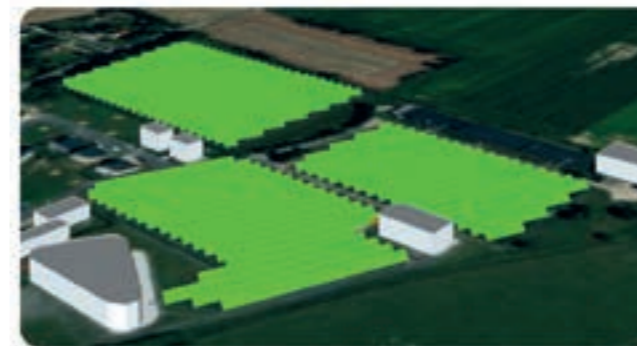


La Société d'Économie Mixte Axe Seine Énergies Renouvelables est composée d'acteurs publics (Métropole de Rouen Normandie, Le Havre Seine Métropole, Métropole du Grand Paris, Ville de Paris) et privés (Banque des Territoires, Énergie Partagée Investissement).

Créée il y a un an, elle a vocation à développer et investir dans des projets d'énergies renouvelables et de récupération sur les territoires de l'Axe Seine.

« La SEM ASER apporte son savoir faire dans le développement de ce type de projet, à savoir la conduite de projet somme toute rendue complexe par l'empilement des règles d'urbanisme, de biodiversité, de sécurité électrique, de gestion de l'eau etc... Avec la commune de Gainneville et Énergie Partagée, nous sélectionnerons un opérateur qui prendra en charge la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations. Avec l'appui et l'expertise de la Communauté Urbaine du Havre, la SEM ASER prévoit d'investir en tant qu'actionnaire majoritaire tout en laissant un contrôle renforcé dans la gouvernance du projet à la commune de Gainneville. »

Mathieu Dancre, Directeur Général de la SEM ASER



Les élus de Saint Laurent de Brèvedent ont été consultés à l'automne dernier par l'équipe Projet pour prendre connaissance du projet de centrale photovoltaïque implantée sur leur commune. Ils ont porté une grande attention aussi bien à la

proposition d'accompagnement de la SEM ASER qu'à la démarche d'investissement citoyen d'Énergie Partagée, et aux interactions entre les communes de Gainneville et de Saint Laurent de Brèvedent. Ces échanges ont été suivis quelques semaines plus tard par une présentation du projet aux riverains dans la proximité du site du projet.

« Ce projet se fera dans la transparence et la confiance. Nous devons accorder une attention particulière aux riverains de proximité immédiate, afin de répondre à leurs questions, notamment sur l'impact visuel ou sonore de la centrale. Au-delà des retombées fiscales, nous étudierons la pertinence pour la commune de prendre une quote part dans la société de projet, ce qui va dans le sens du partage de la valeur sur le territoire, de la préservation d'un bon niveau d'information dans la conduite du projet, et de l'assurance d'une implication durable des investisseurs. »

Patrick Busson, Maire de Saint Laurent de Brèvedent



Énergie Partagée Investissement s'appuie sur le réseau régional ÉCLORE pour inviter les Normands à prendre part aux projets de production d'énergie renouvelable qui répondent au label défini par le mouvement Énergie Partagée.

À l'aide d'un outil appelé « La Boussole », ÉCLORE

examine la manière dont le projet sera dirigé, comment il sera financé et quels impacts il aura sur le plan environnemental et en termes d'intérêts pour les habitants. Énergie Partagée Investissement intervient en amont du projet afin de participer aux décisions importantes et de s'assurer que les critères du label sont respectés.

« Ce projet part dans la direction de ce que nous souhaitons voir se développer en Normandie. Il est imaginé avec les acteurs du territoire ; les décisions sont partagées avec les élus. C'est un projet à taille humaine qui répond à la nécessité de déployer la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Il est situé sur des terrains qui ont déjà été aménagés pour d'autres usages. Outre le fait de veiller au respect de notre label qualité, notre rôle sera aussi de sensibiliser les habitants aux enjeux de tels projets pour eux-mêmes et pour leur territoire, et de leur réserver une place à l'investissement. »

Bénédicte Clerbout, animatrice du réseau Éclore

Vos contacts

accueil@gainneville.fr
contact@sem-aser.fr
benedicte.clerbout@7vents.eu

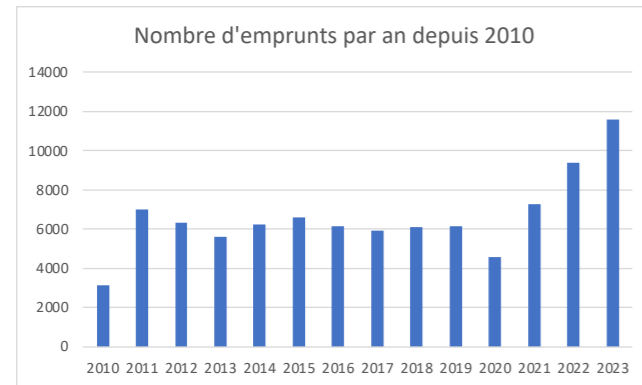
Un projet d'extension pour la bibliothèque

Depuis l'arrivée de Martial Galopin et de son équipe, à la tête de la municipalité de Gainneville, la politique culturelle a pris une belle envergure et aujourd'hui la bibliothèque, victime de son succès, doit évoluer pour accueillir plus confortablement les lecteurs et se conformer aux normes du ministère de la Culture.

Une bibliothèque de demain

Soucieux d'apporter toujours plus de services aux habitants, les élus ont planifié de modifier le périmètre de la bibliothèque fin 2024. Cette réflexion a abouti grâce à l'étude de deux paramètres :

- L'évolution de la fréquentation de la bibliothèque depuis la multiplication de ses horaires d'ouverture en 2020, l'organisation de nombreux ateliers et animations autour du livre, l'ouverture vers de nouveaux publics comme les enseignants ou les assistantes maternelles et la quasi complète refonte des fonds notamment ceux destinés à la petite enfance et aux adolescents.



Le résultat est là, le nombre d'emprunts n'a cessé de s'accroître jusqu'à fin novembre 2023, où nous atteignons 12 000 emprunts par an, sachant qu'avant 2020, le nombre d'emprunts était stabilisé à 6 000 emprunts par an. De ce fait, l'accueil devient un peu étroit pour que chaque public trouve sa place.



- Le second paramètre est la mise aux normes du Ministère de la Culture qui permettrait à la commune de bénéficier de subventions pour l'aménagement et le fonctionnement de la bibliothèque.

La norme du Ministère de la Culture concernant la surface des bibliothèques est de 0.07 m² / habitant, ce qui porte à 175 m² la surface idéale. Actuellement la bibliothèque fait 147 m². Le local de rangement des services techniques pressenti pour l'agrandissement est de 46.8 m², ce qui ferait une bibliothèque de 193.8 m², au-dessus des exigences ministérielles. À noter qu'une étude du CAUE a démontré que cette extension se ferait à moindre coût puisqu'il suffit d'abattre une cloison entre la bibliothèque et le Grenier à Sel.

Dédiée à la vie sociale de la communauté, la bibliothèque offre des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. On se retrouve donc dans la bibliothèque pour lire, apprendre, découvrir, surfer sur le web, écouter de la musique, échanger, jouer, débattre, créer, etc.

Les usages se sont diversifiés et la médiation culturelle occupe une place très importante. La bibliothèque doit pouvoir proposer un lieu convivial avec une capacité d'accueil suffisante en qualité et en superficie.

Ce projet permettrait de revoir les espaces en créant un véritable espace ADO, en agrandissant l'espace dédié aux moins de 7 ans, en créant un espace BD suffisant, en réaménageant l'espace adultes, en créant un espace dédié à l'informatique avec un Wi-fi sécurisé, en créant un espace « jeux de société » et en réaménageant l'accueil. Ces travaux seront aussi l'occasion de changer les huisseries et les éclairages qui sont un vrai gouffre énergétique pour le budget de la commune. Des subventions seront demandées à divers organismes comme le Centre national du livre, le Département de Seine-Maritime ou la DRAC.

Le point sur le bâtiment du groupe scolaire Louis-Aragon avec Serge Levillain, adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires

Il nous a semblé en effet opportun de vous présenter un état des lieux sur les difficultés rencontrées concernant le bâtiment qui abrite les deux écoles de Gainneville.



À notre arrivée, en pleine période COVID, il nous a fallu prendre connaissance de façon détaillée de l'état d'entretien du bâtiment scolaire Louis-Aragon.

Le bâtiment scolaire, malgré la réalisation de travaux neufs et d'une extension, le tout réceptionné en 2018 par l'ancienne municipalité, présente de nombreux défauts et dysfonctionnements, auxquels nous devons faire face malgré nous.

Très, trop, régulièrement, nous sommes confrontés à un souci d'entretien ou de malfaçons dans ce bâtiment : au-delà du fait de ne pas avoir souscrit de garantie dommages-ouvrage, ce à quoi nous avons remédié depuis, avec les conséquences assurantielles que cela engendre, nous découvrons encore aujourd'hui que des travaux n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art.

La gestion des travaux et la réception de ceux-ci interrogent. La recherche de la moindre économie, ayant conduit à scinder les marchés de travaux en 5 phases, en remettant constamment en concurrence les entreprises, a abouti à la multiplication des intervenants, diluant tout autant les responsabilités, avec des sociétés ayant depuis malheureusement disparu.

- Toutes les entreprises ont été choisies sur la base du moins-disant, avec, pour conséquence des matériaux de moindre qualité et des réalisations pour le moins passables voire non conformes.

- 60 entreprises différentes sont intervenues, ce qui occasionne une suite de litiges en lien avec les malfaçons, chacun se rejetant la faute.

- Les choix techniques, toujours dans l'objectif de dépenser le moins possible, entraînent une faible capacité d'évolution du bâtiment (ex : pas de possibilité d'installation de panneaux solaires sur les toitures car la charpente est trop légère et la couverture inadaptée)

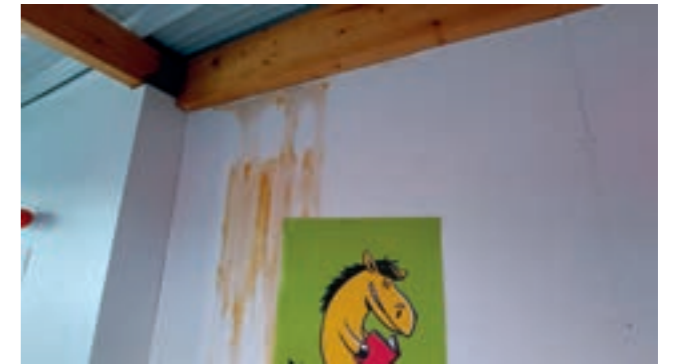
Concrètement, depuis notre arrivée, nous avons constaté :

• Le très mauvais état de la toiture

Dès 2020, suite à des inondations récurrentes dans les locaux,

un couvreur est intervenu. Ce dernier a mis en évidence de gros défauts de construction au niveau de la toiture, principalement au niveau de l'école maternelle et de la cuisine.

Par ailleurs, des infiltrations d'eau par capillarité ont été constatées sur la façade sud du périscolaire révélant un gros problème d'étanchéité.



• Une isolation déplorable qui génère des coûts exorbitants pour la commune en gaz notamment :

- Il n'y a pas d'isolant le long du mur du couloir de l'école maternelle sur une longueur de 30 m créant un pont thermique et une déperdition de chaleur.

- Il n'y a pas de faux plafond au-dessus du couloir de l'école maternelle, sur le dégagement de la maternelle et sur le dégagement de l'école primaire ce qui créent des ponts thermiques et des déperditions de chaleur.

- Les faux plafonds d'une classe et de la salle d'évolution n'ont pas été installés, entraînant des nuisances sonores.



- 750 mètres linéaires de tuyauterie de chauffage n'ont pas été isolées ou calorifugées. De ce fait, les couloirs sont davantage chauffés que les salles de classe, ce qui entraîne une surconsommation de gaz.

• Un manque d'entretien des installations et une politique à l'économie qui ont provoqué de nombreuses nuisances :

- Une absence totale d'entretien de la centrale de traitement d'air, (qui permet le renouvellement de l'air) entraînant, entre autres, des surconsommations d'énergie.
- L'absence d'un circuit d'eau froide adoucie pour le lave-vaisselle et le calibrage de l'adoucisseur comme celui d'une maison individuelle, induisant des pannes à répétition. (Pour rappel, 250 couverts sont servis quotidiennement à la cantine).
- Le choix de tuyaux d'évacuation des toilettes sous dimensionnés pour l'école maternelle. L'utilisation quotidienne faite par les enfants et les adultes provoquaient des obstructions très régulièrement.
- Un réseau informatique inopérant au regard de la taille du bâtiment.
- Un système d'alarmes anti intrusion du bâtiment obsolète.
- Des gonds sous dimensionnés par rapport au poids des portes en acier entraînant une déformation des huisseries

Après la constatation de ces problèmes, nous avons agi :

- Un adoucisseur d'eau adapté à une école a été installé, et doté d'un contrat de maintenance.
- La plomberie du circuit d'eau adoucie pour le lave-vaisselle a été reprise, permettant un fonctionnement optimisé.
- Les deux centrales de traitement de l'air sont aujourd'hui entretenues et un contrat de maintenance a été signé.
- L'évacuations des toilettes de l'école maternelle a été entièrement revue.
- La toiture a été réparée. Cependant, celle-ci ne permettra malheureusement pas l'accueil de panneaux photovoltaïques, un remplacement complet de la charpente étant aujourd'hui trop onéreux.
- Un préau a été construit dans la cour de l'école maternelle, pour un meilleur confort d'usage des enfants et des enseignants.
- Le réseau informatique a été refait offrant un accès internet de qualité aux enseignants, et par conséquent de meilleures conditions d'apprentissage pour les enfants.

Et ce n'est pas fini, car l'éducation est au cœur de nos préoccupations, les jeunes constituent notre avenir, c'est pour cette raison que nous continuerons à rénover l'école pour donner des conditions d'accueil optimales aux enfants, à leurs enseignants ainsi qu'aux agents territoriaux concernés. Aussi, dès 2024, en sus des travaux déjà réalisés, nous prévoyons :

- D'effectuer des travaux d'isolation pour diminuer les déperditions de chaleur en obtenant des certificats d'économie d'énergie, en reprenant les huisseries par exemple grâce aux dispositifs d'aides financières à la rénovation.
- De sécuriser les locaux en installant une nouvelle alarme.
- De sécuriser les élèves et le personnel en mettant en place des contrôles d'accès Vigipirate.

Depuis notre arrivée, nous sommes mobilisés pour faire de notre école un lieu accueillant, et fonctionnel. Il est malheureux de devoir réinvestir des sommes considérables dans un

bâtiment soi-disant neuf et moderne. Cependant, la réalité est toute autre, et nous ferons notre maximum pour atteindre le niveau de qualité qui doit être attendu et exigé pour un tel bâtiment, qui reste un lieu de vie, dans lequel les enfants passent une grande partie de leur temps, ce qui nous oblige tous à une certaine exigence.



C'est nouveau : tarification selon les revenus à la cantine

Conscient des difficultés financières rencontrées par les familles les plus modestes en cette période de forte inflation et de hausse généralisée des prix, la municipalité a fait le choix de réviser ses tarifs de restauration scolaire, dans l'intérêt des familles, et a ainsi décidé d'adapter le tarif de la cantine selon le quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces tarifs ont été votés lors de la séance du Conseil Municipal du 20 juin dernier et ils s'établissent comme suit :

- Quotient familial inférieur à 599 €, le tarif appliqué reste sans changement, à savoir 2,65 €/repas
- Quotient familial compris entre 600 et 1 051 €, le tarif est de 2,95 €
- Quotient familial supérieur à 1 052 €, le tarif est de 3,25 €.

Le quotient familial est pris en compte pour les familles qui ont fourni l'attestation de la CAF.

Dans la négative, ou pour les familles dont le quotient familial est supérieur au plafond, le tarif maximum est appliqué. Avec cette nouvelle grille tarifaire, le tarif de la cantine de Gainneville reste un des plus faibles de la Communauté Urbaine. Par ailleurs, il est intéressant de rappeler que le coût d'un repas est évalué entre 10 et 12 euros. Ainsi, grâce à l'investissement de la collectivité, même au tarif plein, la participation financière des familles reste limitée à 1/3 du coût réel du repas servi. Cet investissement de la Commune se traduit également par la qualité des produits et des repas servis, dont les menus sont établis sous le contrôle d'une diététicienne. En outre, et malgré les augmentations successives du coût des denrées alimentaires, la municipalité conserve sa ligne de conduite, à savoir des produits de qualité, en circuit court, labellisés, dans le respect de la loi EGALIM, déjà présentée dans ces pages.

C'est nouveau ! Gainneville participe à la Semaine de la Petite Enfance du 12 au 15 mars 2024

L'association Bouger entre Ass'Mat, le Relais Petite enfance et la commune de Gainneville ont décidé de faire un focus sur les enfants gainnevillais, de 0 à 3 ans, en proposant des animations et un spectacle pendant 5 jours au Grenier à Sel, en partenariat avec la Médiathèque Départementale, dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, dont le thème est cette année VIENS, JE T'EMMÈNE – se laisser guider par l'enfant.

Les enfants de 0 à 3 ans vont s'en donner à cœur joie toute une semaine au Grenier à Sel, l'association Bouger entre Ass'mat et la bibliothèque de Gainneville leur ont concocté un programme à leur mesure pour cette toute première participation conjointe à la Semaine Nationale de la Petite Enfance.

Une exposition

La Médiathèque Départementale de Seine-Maritime, dans le cadre de cette opération d'envergure autour des petits, prête une exposition intitulée « Les imagiers ». Celle-ci invite les petits et les grands à jouer, regarder, imiter, manipuler, rêver, sous forme ludique avec un parcours comprenant des cubes, une marelle, des tentures et des kakémonos.



L'association Bouger entre Ass'Mat présente une exposition de photographies préparée avec les enfants à partir de parties de leurs visages ou de ceux des adultes, prises au quotidien. Cette exposition rend hommage au travail de l'artiste Christian Marclay, qui a fait du détournement son domaine de prédilection, toujours à la lisière du son et de l'image. Son œuvre est placée sous le signe du collage et du montage de photographies, vidéo, peintures et lithographies.

Des espaces pour déambuler

L'enfant, au cœur du projet, laisse libre cours à l'exploration. Les espaces sont réfléchis pour sensibiliser les plus petits à

l'art visuel, à la découverte des sens et à la sensibilisation de la lecture grâce à une malle de livres.

Deux créneaux sont prévus pour accueillir les enfants, mardi 12 mars et mercredi 13 mars, de 9h à 10h et de 10h30 à 11h30.

Sur inscription :
bougerentreassmat@laposte.net



Un espace Snoezelen

Conçu par l'Association Bouger Entre Ass'Mat, l'espace Snoezelen est un lieu de détente « magique » qui stimule les 7 sens (l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher, la vue, mais aussi le sens vibratoire et vestibulaire) de manière douce et apaisante. C'est une expérience multisensorielle combinée autour de la lumière, des couleurs, des sons, des parfums et des textures. Cette recette magique permet de créer un refuge, un lieu sécurisant et rassurant pour l'enfant. Cela permet aussi à l'enfant d'être autonome, de s'exprimer librement, d'être stimulé et de pouvoir utiliser différents accessoires à sa disposition (libre à lui de les détourner). Un vrai moment de partage entre l'adulte accompagnant qui reste spectateur et l'enfant qui est acteur ! Cette approche bienveillante aide les enfants à se recentrer, à désamorcer les angoisses, les tensions, les trop-pleins d'émotions que nous connaissons tous !

Un espace de lectures partagées

Une grande malle comportant de nombreux ouvrages, best-sellers de la littérature pour les petits sera à disposition des bébés lecteurs.

Un spectacle

La municipalité offre un spectacle, le jeudi 14 mars, de 10h à 11h30, les Papiers dansés de la Compagnie Libentère. Il est ouvert aux enfants de 0 à 3 ans, à leurs assistantes maternelles et/ou leurs parents. Une danseuse dialogue et danse avec du papier sous différentes formes, des petits rouleaux, de longues feuilles de krafts blanc ou des pétales de papier de soie. Puis la danseuse les déroule, s'y enroule, les déplie, les froisse, s'y cache, réapparaît : de la chrysalide au coquillage, du bipède au personnage, les ailes déployées telle une reine, elle se retire pour réapparaître avec une danse de la pluie. Le tout fait naître une danse non formelle, entre faire et défaire, empreintes et métamorphoses, l'imaginaire et les sensations des jeunes et grands spectateurs sont en éveil. À la suite de cette variation, l'interprète peut inviter un petit groupe d'enfants à entrer dans le papier.



Inscription auprès de la bibliothèque, jauge limitée : bibliotheque@gainneville.fr ou 02 32 79 59 51.

Clôture de la Semaine de la Petite Enfance

Le vendredi à partir de 10h, toutes les œuvres seront présentées et les livres seront disponibles à la consultation. Un goûter sera offert par la commune pour les enfants.



Une cigale en hiver

La Compagnie des Gestes et des Formes offre une réinterprétation très poétique de 4 fables de Jean de la Fontaine, « La Cigale et la Fourmi », « Le Corbeau et le Renard », « Le Chêne et le Roseau » et « Le Renard et la Cigogne ».

Cigale l'artiste du pays, parvient à peine à fredonner quelques notes. Une cigale... ? Au seuil de l'hiver ? ! Mais... N'aurait-elle pas dû quitter bien avant cette Terre ?

Tourmenté par le froid, son univers musical, si chaleureux jusque-là, ne se réduit plus qu'à peau de chagrin. Et pour couronner le tout, la neige d'un seul coup s'abat sur sa maison pour la réduire en miettes ! En miettes... Cigale l'est aussi : la voilà maintenant contrainte à demander l'aide de son plus proche mais néanmoins riche, très riche voisin !

Dimanche 4 février à 15h au Grenier à Sel. Tarifs : Adulte : 9€ - Enfant de 6 à 18 ans : 4€ Famille (4 pers) : 22 € - Réservations à contact@gainneville.fr ou au 02 32 79 59 59

Les Feeling-Stompers : Dîner-Concert Jazz

Avec quasiment 30 années d'existence, cette formation originaire de Rouen saura vous faire découvrir des morceaux de jazz style Nouvelle-Orléans incroyablement interprétés.

Cet orchestre a été créé en 1994 par quelques musiciens rouennais passionnés du jazz de Louisiane. Les « bœufs » mémorables du Hot Club de Rouen ont été le point de départ de cette belle aventure. Reconnue et habituée des scènes musicales normandes et au-delà (Sainte-Maxime, Jazz Opale de Dunkerque, Jam Potatoes, Jazz Fonction de Montbard, Cabourg, Montlouis...et bien d'autres !), cette formation a acquis une solide réputation, son style s'inspire du célèbre orchestre hollandais de dixieland, le Dutch Swing Collège Band. Leurs arrangements sophistiqués et libres d'improvisation mettent en valeur à chaque instant les capacités des solistes qui la composent. Au menu, un délicieux *chili con carne* vous rappellera les meilleures tables de la Nouvelle-Orléans.

Samedi 13 avril à partir de 19h – Tarifs pour le concert : Adulte : 9€ - Enfant de 6 à 18 ans : 4€ - Famille (4 pers) : 22 € – Apéro musical suivi d'un dîner réservable auprès du restaurant La Palombière : 02 35 13 93 74. Apéritif, chili con carne et dessert : 11 €.



Concert d'Alain Léamauff et ses musiciens

Originaire de la Manche, Alain Léamauff nous offre une chanson française authentique, qui nous rappelle les plus grands (sa voix n'est pas bien loin de celle de Brel).

Alain Léamauff jongle avec les mots sans filet. Il chante et compose au son de sa guitare, dont il est médaillé d'or. La médaille d'or était l'appellation de l'examen sanctionnant la fin des études musicales du troisième cycle des conservatoires nationaux de région. Ses chansons abordent la vie, le passé, le présent, l'amour, avec beaucoup d'émotion, d'humour et de drôlerie. Chanteur engagé, il égratigne parfois mais jamais avec méchanceté. Sur scène, il joue de tous les registres de l'émotion : il rugit, clame, gémit, mais sait aussi se montrer tendre. Admiratif et proche d'Alain Léprieux, il lui a d'ailleurs dédié une chanson. N'hésitez pas à venir écouter Alain Léamauff en famille !

Samedi 16 mars à 20h30 au Grenier à Sel. Tarifs : Adulte : 9€ - Enfant de 6 à 18 ans : 4€ - Famille (4 pers) : 22 € - Réservations à contact@gainneville.fr ou au 02 32 79 59 59

3^e édition du relais de Gainneville

Après deux années de succès, le Club Running Gainnevillais organise dimanche 11 février 2024, la 3^e édition de son relais. N'hésitez pas à vous inscrire en solo ou en équipe !



Le relais de Gainneville c'est une course en relais de 3 coureurs ou une course individuelle, sur un parcours de 10 km.

Le relais

Le 1^{er} coureur réalise une course de 10 km, le deuxième coureur effectue quant à lui 6 km et le troisième parcourt la distance la plus courte avec 3 km. Cette dernière partie est ouverte aux benjamins dès 12 ans, les deux premières sont ouvertes dès 16 ans. L'inscription pour l'équipe est de 18 €.

La course individuelle

La course en solo est ouverte dès 16 ans dans la catégorie « cadet ». L'inscription est de 9€ par coureur. Le départ sera donné à 9h30 dans la rue Louis Aragon.

Les petits + offerts par le Club Running Gainnevillais

- Une garderie sera mise à disposition de tous les inscrits afin de profiter en toute quiétude de la course.
- Un vestiaire pour courir « léger »

Certificat médical

Chaque participant non licencié doit fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied, daté de moins d'un an. Attention, les licences de la FFCO, de la FFPM et de la FFTRI ne sont plus autorisées.

Comment s'inscrire ?

Par voie postale, jusqu'au 8 février, en complétant le bulletin disponible sur le



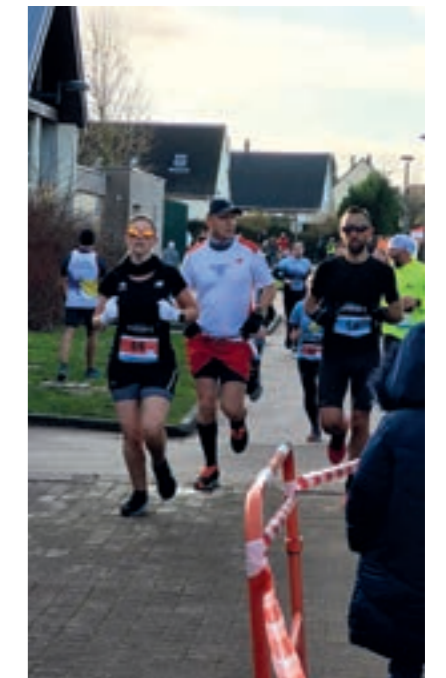
site de la commune, gainneville.fr et en l'expédiant à Mme Stéphanie Héranval, au 38 rue Jacques Brel 76700 Gainneville.

ou sur le site NormandieCourseAPied jusqu'au 9 février à 19h.

Sur place, le samedi après-midi ou le dimanche matin, jusqu'à 30 min avant le départ.

Récupération des dossards

Soit la veille de l'épreuve entre 14h et 18h ou le jour de l'épreuve au Grenier à Sel.



Carnaval solidaire

G.I.G.A.S organise un carnaval le samedi 3 février, départ à 14h devant la Maison des associations.

Concours du plus beau costume, animation musicale, stand maquillage, stand de photo et de décoration.

Tarif entrée : 2 € pour tous, avec 1 crêpe et 1 boisson, l'argent sera reversé à l'association Un Raid pour un sourire. Inscription auprès d'Evelyne au 06 59 97 62 10.



Une MAM inclusive ouvre à Gainneville

Dès la mi-février, une Maison d'assistante maternelle inclusive accueillera ses premiers enfants. Une offre de garde complémentaire, au regard des propositions qui existent déjà sur notre commune, le réseau d'assistantes maternelles, l'association Bouger entre Ass'Mat et la micro-crèche les Zébulons.

Un projet abouti

C'est un long parcours que viennent d'achever Aurélie Prevelle et Priscillia Longé pour concrétiser leur projet. L'une comme l'autre désirait changer de métier. Plus de 20 ans passés, l'une comme éducatrice spécialisée, l'autre comme aide médico psychologique, les deux ont été depuis des années auprès d'enfants « particuliers » ayant besoin d'un soutien spécifique. C'est donc naturellement qu'elles ont eu envie de créer une MAM inclusive dans le but de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge, aux notions de tolérance et de différence.

La recherche d'un local, pouvant accueillir 8 enfants simultanément, s'est avérée fructueuse suite à la rencontre avec la municipalité de Gainneville qui a accepté de leur louer l'ancien logement de la Poste, vacant depuis des années. Pour les élus, c'était une bonne opportunité d'occupa-

tion pour ce local vacant. Aurélie Prevelle et Priscillia Longé ont ensuite rénové le logement du sol au plafond et l'ont mis aux normes exigées pour une MAM.

Une journée à la MAM

Aurélie et Priscillia ont un agrément pour 4 enfants chacune, mais la souplesse de la MAM est de permettre à l'une de s'occuper des enfants sous la responsabilité de l'autre grâce à une délégation.

Les journées commenceront à 7h30 et se termineront 18h. Chaque parent aura une seule et unique assistante maternelle comme référente de son enfant. A noter que comme pour une assistante maternelle classique, les parents employeurs bénéficieront des aides de la CAF.

Plus de renseignements :

petitesbullesdamour@gmail.com

Piscillia Longé au 06 23 24 08 65 ou Arélie Prevelle au 06 35 15 17 76.



Domicile Toilettage Dogappy

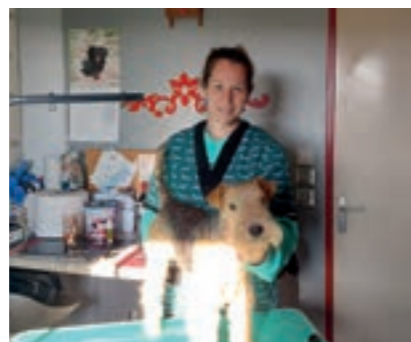
Installée depuis 7 ans comme toiletteuse à domicile, Isabelle, Gainnevillaise, est devenue vice-championne de France de toilettage fin 2023. C'est dans la catégorie « épilation » avec une pierre dédiée à cet ouvrage qu'Isabelle s'est brillamment illustrée. Précisons que l'épilation chez le chien consiste à lui retirer les poils morts.

Passionnée par les chiens, Isabelle en possède 6, et avec certains, elle participe à des championnats.

Isabelle est à votre service pour les petits et moyens chiens, coupe aux ciseaux, brushing, shampoing, épilation et tonte n'ont aucun secret pour elle. En attendant son installation dans les futurs locaux commerciaux de la rue de la Libération afin de pouvoir accueillir les grands gabarits.

45 € de l'heure, le tarif évolue ensuite selon la durée des soins, l'état et la taille du chien.

Tél : 06 43 96 51 95 – Facebook domicile toilettage dogappy



Les déménagements Grenier installés à Gainneville

Bruno Basire, gérant des déménagements Grenier, a racheté cette entreprise à taille humaine qui existait au Havre depuis 60 ans. Les anciens locaux ayant été vendus, Monsieur Basire est satisfait de son installation à Gainneville, en lieu et place d'Exaroad. Sony Hatinguais, responsable de l'agence de Gainneville saura vous accueillir pour tous vos projets de déménagements, particuliers ou professionnels, à destination, locale, régionale, nationale et même internationale.

Les déménagements Grenier proposent aussi un service de garde meubles et un service de location de nacelle avec chauffeur.

Déménagements Grenier – 2, rue Côte des Châtaigniers, 76700 Gainneville. Tél : 02 35 54 70 34 – Email : devis@demenagements-grenier.com – Site internet : demenagements-grenier.fr

Liste de gauche, sociale et citoyenne de Gainneville

Participation au PLEN

(Plan Local d'Éducation à la Nature)

Nous avons assisté, le mercredi 15 novembre 2023 à Gommerville, à la présentation du plan décliné en 20 actions par la Communauté Urbaine.

L'objectif est de sensibiliser, conseiller et accompagner les élus du territoire sur l'éducation à la Nature pour développer dans leurs communes les dispositifs pédagogiques proposés. Nous vous donnerons plus d'informations sur notre page Facebook.

H. Bénard, A. Duchemin, J. Landormi, R. Lucas, C. Ménard

Groupe de la majorité municipale – liste Ensemble Redynamisons Gainneville

Tout le monde connaît la Communauté Urbaine, cependant peu savent réellement les compétences qui sont les siennes, compétences par conséquent que les communes n'exercent plus. Parmi celles-ci, et sans être exhaustif, on peut citer la collecte des déchets, l'aménagement et l'entretien des voiries, le développement économique, les transports...

Ce sont des domaines de compétences importants, qui impactent notre quotidien à tous, collectivité comme usagers.

À travers cette tribune, nous souhaitons attirer l'attention de tous sur les conséquences de tels transferts de compétences, opérés suite à la création de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Aujourd'hui, concrètement, et malgré notre opposition, cela se traduit notamment par une refonte de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) laquelle va augmenter tous les ans pendant 4 ans, pour « permettre son harmonisation dans toutes les communes de la CU ». Et si certaines communes vont y gagner, les communes de l'ancienne CODAH vont y perdre, beaucoup, et l'impact social sera important.

Cela s'exprime également par les projets portés par la CU : le projet d'extension du tramway en est la traduction la plus évidente de ce mandat. Cependant, ce projet, pour utile qu'il soit, ne permettra malheureusement pas, bien que nous le réclamions à chaque réunion, un redéploiement des autres lignes de transports en commun, ni un meilleur cadencement ou un développement des rotations.

Au regard de son coût prévisionnel, et des surcoûts liés à l'augmentation des taux d'intérêts et du prix des matériaux, ce projet aurait d'ailleurs peut-être mérité d'être phasé différemment, avec une première phase jusqu'à Harfleur, puis une seconde phase jusqu'à Montivilliers. Ce qui aurait eu le mérite de tester la coexistence du tramway et du LER...

Nous pourrions citer d'autres exemples de projets, certainement utiles, mais dont l'impact financier est conséquent pour l'intercommunalité.

Et c'est là que le bât blesse. Parce que les finances intercommunales sont contraintes, du fait du contexte économique national, de la baisse des dotations, de l'inflation..., à présent, la CU doit trouver des économies. Et ces économies seront vraisemblablement réalisées sur un certain nombre de projets communautaires envisagés dans les communes, qui vont en pâtir, notamment en matière d'aménagement de voirie. Certains projets vont ainsi purement et simplement être reportés, vraisemblablement au prochain mandat.

La doctrine qui prévaut actuellement à la CU est de faire payer aux usagers comme aux collectivités le service qui leur est rendu. Ce n'est pas notre conception de la solidarité communautaire, ni de la mutualisation.

La CU est née le 1^{er} janvier 2019, elle vient de fêter ses 4 ans.

Peut-être est-il temps de questionner les bases de nos coopérations, et de redéfinir ce qu'est l'intérêt communautaire ?

Naissances

Eliasz LE QUEC, né le 4 septembre 2023

Arya LECOSSAIS, née le 4 octobre 2023

Décès

Bernard OZENNE, décédé le 17 septembre 2023

Annie ADDE, décédée le 8 octobre 2023

Igor LOPATINSKY, décédé le 20 octobre 2023

Dominique LUCAS, décédé le 13 décembre 2023

en images



Cérémonie du 11 novembre.



Les chocolats à l'école.



Illuminations de la mairie.



Remise des colis aux anciens.



Les vœux du Maire 2024.

agenda



Tous les mercredis du 10 janvier au 9 mars, de 14h à 16h : bornes vidéo interactives arcade et jeux de société à la bibliothèque.



Tous les mercredis, hors vacances scolaires, marche nordique de 9h30 à 11h30.



À 14h : Carnaval de G.I.G.A.S



À 15h au Grenier à Sel : spectacle « Une Cigale en hiver », public familial, à partir de 6 ans.



La bibliothèque accueille une nouvelle exposition : *Mission Océan*



À partir de 9h30 : le relais de Gainneville.



À 10h30 : Bébés lecteurs sur le thème de la mer



Sortie famille G.I.G.A.S. à Jumpy Land



Sortie famille G.I.G.A.S au Bowling



De 8h à 17h : vide-greniers du CLG au Grenier à Sel.



À 10h30 : Bébés lecteurs sur le thème des imagiers.



À 20h30 : concert d'Alain Léamauff et ses musiciens au Grenier à Sel. Public familial.



Vacances d'hiver, consultez toutes les activités jeunesse sur gainneville.fr
Contact : service.jeunesse@gainneville.fr



À 10h30 : Bébés lecteurs « éveil musical »

Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Adoptez les bons gestes pour réduire les risques !

Avec la baisse des températures, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques. Une attention particulière doit être portée sur le bon usage des chauffages mobiles d'appoint à combustible et le non recours à des moyens de chauffage de fortune, qui sont particulièrement à risque.

Pour limiter les risques d'intoxication, adoptez les bons gestes

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole etc.) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

- Aérez au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid.
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air.
- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : n'employer que le combustible préconisé, ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.



112 : numéro d'appel européen d'urgence

15 : SAMU (aide médicale d'urgence)

17 : Police Secours

18 : Pompiers

114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes